



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11)

EP 1 715 131 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
25.10.2006 Bulletin 2006/43

(51) Int Cl.:
E06B 1/34 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **06300366.9**

(22) Date de dépôt: **13.04.2006**

(84) Etats contractants désignés:
AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HU IE IS IT LI LT LU LV MC NL PL PT RO SE SI SK TR
Etats d'extension désignés:
AL BA HR MK YU

(30) Priorité: **22.04.2005 FR 0504071**
22.07.2005 FR 0507851

(71) Demandeur: **Société Financière Yves Judel**
67720 Hoerdts (FR)

(72) Inventeur: **Judel, Yves**
67116 Reichstett (FR)

(74) Mandataire: **Nuss, Pierre et al**
Cabinet Nuss
10, rue Jacques Kablé
67080 Strasbourg Cédex (FR)

(54) Dispositif pour la réalisation ou la rénovation de portes d'intérieur

(57) La présente invention a pour objet un dispositif pour la réalisation ou la rénovation de portes d'intérieur comprenant, d'une part, un ensemble de profilés formant par coopération un bâti ou cadre dormant de porte destiné à être rapporté sur une ouverture ou baie pour porte, pourvue ou non d'un châssis dormant existant, et, d'autre part, une porte adaptée au bâti dormant formé par l'ensemble de profilés à l'état assemblé et monté.

Dispositif caractérisé en ce que l'ensemble de profilés comprend un premier profilé d'angle (1) à corps (1') sensiblement en forme de cornière à section en L comportant un site (8) de montage des paumelles (9), un second profilé d'angle (2) à corps (2') sensiblement en forme de cornière à section en L et deux profilés d'extrémité (3 et 3') en appui latéralement sur les bords (5') du mur (5'') comportant l'ouverture ou la baie et présentant une paroi externe apparente (3''), en ce que ces profilés (1, 2, 3 et 3') sont mutuellement arrangés et montés pour constituer les deux montants et la traverse d'un châssis dormant qui présentent en coupe transversale une structure discontinue de forme générale en C ou U, ladite structure en C ou en U intégrant des éléments d'habillage (14, 14', 14'') et recouvrant en l'enserrant chacun des bords (5') du mur (5'') délimitant l'embrasure et/ou le châssis dormant existant (6).

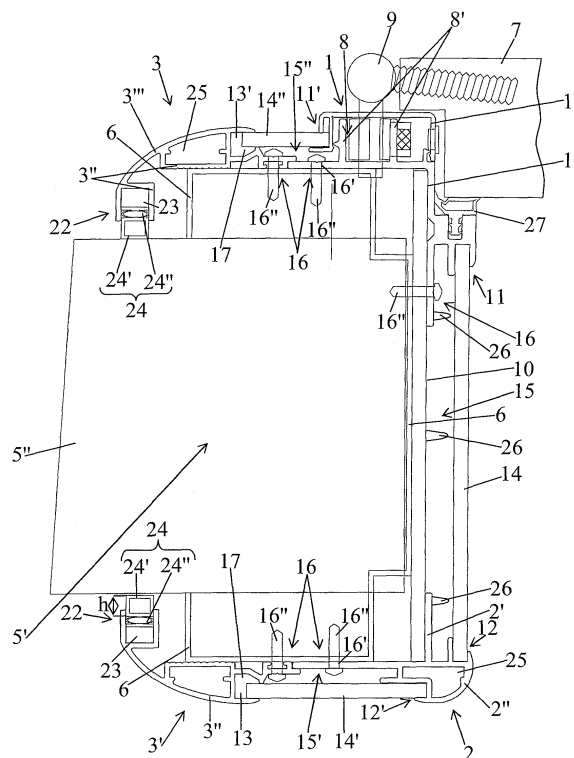


Fig. 2

EP 1 715 131 A1

Description

[0001] La présente invention est relative au domaine de l'équipement intérieur des immeubles à usage public, professionnel ou privé, maisons d'habitation ou analogue, plus particulièrement aux fermetures des passages ou ouvertures entre les partitions internes de ces immeubles ou maisons, et a pour objet un dispositif pour la réalisation ou la rénovation de portes d'intérieur.

[0002] La présente invention concerne de manière générale la réalisation d'ensembles de portes intérieures comprenant une structure de bâti ou cadre dormant, montée sur l'ouverture ou la baie devant recevoir la porte, et un vantail ou ouvrant à pivotement formant la porte elle-même.

[0003] Il existe bien entendu déjà de nombreuses solutions pour réaliser de tels ensembles de portes intérieures.

[0004] En particulier pour les réalisations de portes intérieures dans des constructions neuves, de nombreuses possibilités sont connues, notamment des ensembles cadre/porte standardisés adaptés aux dimensions les plus courantes en termes de taille d'ouverture et d'épaisseur des murs.

[0005] Toutefois, dans le domaine de la rénovation, les dimensions standard sont moins usuelles, en particulier lorsque l'on souhaite conserver le châssis ou cadre dormant existant.

[0006] En effet, l'enlèvement de ce dernier peut entraîner des travaux fastidieux et coûteux, éventuellement associés à une réhabilitation partielle de la maçonnerie et/ou de la décoration intérieure des pièces concernées, notamment lorsque ledit cadre est structurellement bien intégré dans le mur mitoyen considéré.

[0007] Ainsi, une solution économiquement avantageuse pourrait consister à conserver le dormant existant, en particulier s'il est en bon état et suffisamment résistant, et à l'habiller d'un nouveau châssis ou cadre apte à recevoir la nouvelle porte.

[0008] De plus, une telle solution devrait être suffisamment flexible en termes dimensionnels pour s'adapter à une grande variété de réalisations existantes et autoriser également une grande variété d'aspects esthétiques et décoratifs.

[0009] La présente invention a notamment pour but de répondre aux demandes exprimées ci-dessus.

[0010] A cet effet, la présente invention a pour objet un dispositif pour la réalisation ou la rénovation de portes d'intérieur comprenant, d'une part, un ensemble de profilés formant par coopération un bâti ou cadre dormant de porte destiné à être rapporté sur une ouverture ou baie pour porte, pourvue ou non d'un châssis dormant existant, et, d'autre part, une porte adaptée au bâti dormant formé par l'ensemble de profilés à l'état assemblé et monté, caractérisé en ce que l'ensemble de profilés comprend, pour chacun des deux montants et pour la traverse formant ledit châssis dormant, un premier profilé d'angle à corps sensiblement en forme de cornière à sec-

tion en L comportant un site de montage des paumelles, un second profilé d'angle à corps sensiblement en forme de cornière à section en L et deux profilés d'extrémité en appui latéralement sur les bords du mur comportant l'ouverture ou la baie et présentant une paroi externe apparente au moins partiellement incurvée ou de butée, en ce que ces profilés sont mutuellement arrangés et montés pour constituer les deux montants et la traverse d'un châssis dormant qui présentent en coupe transversale une structure discontinue de forme générale en C ou U, dont les deux ailes se terminent par les profilés d'extrémité et dont les dimensions sont fonction de l'écartement entre lesdits profilés, ladite structure en C ou en U recouvrant en l'enserrant chacun des bords du mur délimitant l'embrasure et/ou le châssis dormant existant, avec éventuellement interposition d'éléments de calage, et en ce que lesdits profilés sont pourvus de moyens de réception et de maintien d'éléments d'habillage surfaciques recouvrant au moins des zones longitudinales s'étendant entre, d'une part, lesdits premier et second profilés et, d'autre part, chacun de ces derniers et l'un des deux profilés d'extrémité, ou au moins entre les surfaces apparentes respectives de ces profilés.

[0011] L'invention sera mieux comprise, grâce à la description ci-après, qui se rapporte à des modes de réalisation préférés, donnés à titre d'exemples non limitatifs, et expliqués avec référence aux dessins schématiques annexés, dans lesquels :

les figures 1A et 1B sont des vues en perspective, respectivement des deux côtés opposés, d'un dispositif pour la réalisation ou la rénovation d'une porte d'intérieur à l'état monté ou installé ;

les figures 2 à 4 sont des vues partielles en coupe, au niveau d'un montant, d'un dispositif selon l'invention intégrant une porte à recouvrement et rapporté sur des dormants existants respectivement du type chambranle bois, huisserie métallique pour porte à recouvrement et huisserie métallique pour porte à rives droites (porte plane), le dispositif représenté sur la figure 4 ne comportant pas d'éléments d'habillage au niveau du chambranle et du contre-chambranle ;

les figures 5 à 8 montrent respectivement chacun des profilés faisant partie du dispositif tel que représenté sur les figures 1 à 4 ;

les figures 9 et 10 sont des vues similaires à celles des figures 2 à 4 d'un dispositif selon l'invention intégrant une porte à rives droites (porte plane) et rapporté sur des dormants existants respectivement du type chambranle bois pour porte à recouvrement et huisserie métallique pour porte à rives droites (porte plane) ;

la figure 11 est une vue en coupe, au niveau d'un montant, d'un dispositif selon l'invention intégrant une porte à recouvrement et rapporté sur un bord de mur nu ;

la figure 12 est une vue partielle en coupe similaire

à celle des figures 4 et 10 d'un dispositif selon l'invention utilisant des variantes de réalisation de certains de ses profilés constitutifs ;

les figures 13 à 15 sont des vues en coupe des variantes de réalisation des profilés représentés respectivement sur les figures 5 à 7, faisant partie du dispositif représenté sur la figure 12 ;

la figure 16 est une vue en coupe d'un mode de réalisation en variante du joint d'étanchéité et/ou de finition faisant partie du dispositif selon l'invention ;

la figure 17 est une représentation partielle en perspective d'un châssis ou cadre dormant faisant partie du dispositif représenté aux figures 1 à 4 et 9 à 11 ; la figure 18 est une vue en coupe du premier profilé faisant partie du dispositif selon l'invention, conformément à une autre variante de réalisation ;

la figure 19 est une vue en coupe d'un profilé d'extrémité faisant partie du dispositif selon l'invention, conformément à une autre variante de réalisation, et, la figure 20 est une vue partielle en coupe, au niveau d'un montant, d'un dispositif selon l'invention intégrant des profilés tels que représentés sur les figures 8, 18 et 19.

[0012] Les figures 1 à 4, 10 à 12 et 20 montrent un dispositif pour la réalisation ou la rénovation de portes d'intérieur comprenant, d'une part, un ensemble de profilés 1, 2, 3, 3' formant par coopération un bâti ou cadre dormant 4 de porte destiné à être rapporté sur une ouverture ou baie 5 pour porte, pourvue ou non d'un châssis dormant 6 existant, et, d'autre part, une porte 7 adaptée au bâti dormant 4 formé par l'ensemble de profilés précités à l'état assemblé et monté.

[0013] Conformément à l'invention, il est prévu que l'ensemble de profilés comprend, pour chacun des deux montants 4' et pour la traverse 4" formant ledit châssis dormant 4, un premier profilé d'angle 1 à corps 1' sensiblement en forme de cornière à section en L comportant un site 8 de montage des paumelles 9, un second profilé d'angle 2 à corps 2' sensiblement en forme de cornière à section en L et deux profilés d'extrémité 3 et 3' en appui latéralement sur les bords 5' du mur 5" comportant l'ouverture ou la baie 5 et présentant une paroi externe 3"" apparente et au moins partiellement incurvée ou de butée, en ce que ces profilés 1, 2, 3 et 3' sont mutuellement arrangés et montés pour constituer les deux montants 4' et la traverse 4" d'un châssis dormant 4 qui présentent en coupe transversale une structure discontinue de forme générale en C ou U, dont les deux ailes se terminent par les profilés d'extrémité 3 et 3' et dont les dimensions sont fonction de l'écartement entre lesdits profilés 1, 2, 3 et 3', ladite structure en C ou en U recouvrant en l'enserrant chacun des bords 5' du mur 5" délimitant l'embrasure et/ou le châssis dormant existant 6, avec éventuellement interposition d'éléments de calage 10, et en ce que lesdits profilés 1, 2, 3, 3' sont pourvus de moyens 11, 11', 12, 12', 13, 13' de réception et de maintien d'éléments d'habillage 14, 14', 14" surfa-

ciques recouvrant au moins des zones longitudinales 15, 15', 15" s'étendant entre, d'une part, lesdits premier et second profilés 1 et 2 et, d'autre part, chacun de ces derniers et l'un des deux profilés d'extrémité 3 et 3', ou au moins entre les surfaces apparentes respectives de ces profilés 1, 2, 3 et 3'.

[0014] Grâce aux dispositions précitées, le dispositif selon l'invention peut s'adapter à différents cadres dormants 6 existants, et à différentes épaisseurs de murs 5", tout en permettant de fournir des largeurs de chambranle et de contre-chambranle variables.

[0015] De plus, la fourniture de trois sites de montage pour des éléments d'habillage 14, 14', 14" sur les trois faces de la structure en C ou U recouvrant le bord 5' du mur 5" permet d'individualiser l'aspect de chacune de ces faces.

[0016] Enfin, la prévision d'un profilé d'angle 1 pour le montage des paumelles 9 de la porte 7 autorise une fixation robuste et à proximité du site de montage des paumelles de l'ancienne porte.

[0017] De manière avantageuse, chaque profilé 1, 2, 3, 3' comprend des sites de solidarisation 16 pourvus d'orifices 16' de passage et de réception d'éléments de fixation 16" du type vis ou analogue venant en prise dans le bord de mur 5' et/ou dans le profilé du châssis dormant existant 6 concerné, le cas échéant en traversant un élément de calage intermédiaire 10, lesdits sites de solidarisation 16 étant également recouverts par les éléments d'habillage surfaciques 14, 14', 14" s'étendant entre lesdits profilés.

[0018] Chaque profilé 1, 2, 3 et 3' est solidarisé par au moins une série longitudinale d'éléments de fixation du type vis 16" au bord 5' du mur 5" ou au cadre dormant existant 6, le profilé 1 recevant les paumelles 9 étant avantageusement solidarisé par une série d'éléments de fixation 16" au niveau de chaque aile de son corps 1'. En outre, les profilés 1, 2, 3 et 3' à l'état monté assureront un placage des éléments de calage 10 contre le dormant existant 6 et/ou le mur 5" formant ainsi une structure composite compacte et solidement agrégé autour de ce(s) dernier(s).

[0019] La solidarisation par éléments discrets peut être avantageusement complétée par une solidarisation surfacique par collage.

[0020] Préférentiellement, et comme cela ressort des figures 2 à 4, 9 à 12 et 20 des dessins annexés, les éléments de calage 10 fournissent, en coopération avec les bords 5' du mur 5 délimitant l'embrasure ou avec le châssis dormant existant 6, une section transversale dont une partie du contour extérieur correspond aux trois côtés d'un rectangle ou d'un carré, préférentiellement de manière continue le long des deux montants 4' et de la traverse 4" dudit châssis dormant 4 formé par l'ensemble de profilés 1, 2, 3, 3', les deux profilés d'extrémité 3 et 3' comprenant un corps ou des portions de paroi 3" interne (s) d'appui définissant au moins partiellement une forme de cornière à section en L.

[0021] Les éléments d'habillage surfaciques 14, 14' et

14" peuvent présenter des formes variées, en particulier ondulées, avec des motifs en reliefs, des moulures, des éléments rapportés, des sites de fixation d'accessoires ou analogues.

[0022] Toutefois, selon une réalisation préférée, ces éléments 14, 14', 14" consistent en des bandes allongées de matériau en forme de plaque, plane ou non, et en ce que les moyens 11, 11', 12, 12', 13, 13' de réception et de maintien desdits éléments d'habillage surfaciques 14, 14', 14" consistent en des rainures longitudinales, opposées et en regard, ménagées dans les profilés 1, 2, 3, 3' reliés deux à deux par un tel élément d'habillage 14, 14', 14".

[0023] Lorsque les éléments d'habillage 14, 14, 14" présentent une grande largeur, les ailes des corps 1', 2' et 3" des profilés 1, 2 et 3, 3' et/ou certains au moins des éléments de calage 10 peuvent être éventuellement pourvus d'ergots ou de coussinets support 26, aptes à les soutenir de manière sous-jacente et à empêcher une déformation desdits éléments 14, 14', 14" entre leurs sites de maintien au niveau desdits profilés 1, 2, 3 et 3' (voir figure 2).

[0024] En vue d'autoriser un montage de l'élément d'habillage 14, 14', 14" concerné après mise en place des profilés du dispositif sur les bords 5' du mur 5" ou sur le dormant existant 6, ainsi que son démontage ultérieur éventuel (par exemple en vue d'un remplacement), l'une 13, 13' des deux rainures d'au moins une paire de rainures 11'-13', 12'-13 opposées, coopérant mutuellement pour recevoir et maintenir un élément d'habillage 14, 14', 14", présente une profondeur et un volume formant dégagement latéral 17 autorisant une inclinaison et une introduction suffisantes de l'élément d'habillage 14', 14" concerné pour permettre son engagement ou son dégagement de la rainure opposée 11', 12' respective.

[0025] Afin d'autoriser un montage/démontage aisé, tout en garantissant un recouvrement suffisant, il est prévu selon l'invention que, pour un couple de rainures 11', 13' ; 12', 13 donné, l'élément d'habillage 14', 14" reçu et maintenu correspondant présente une largeur 1 telle que $d < 1 < D$, où d est la distance entre l'ouverture 18 de la rainure 13, 13' présentant le dégagement latéral 17 et le fond de la rainure 12', 11' opposée à cette dernière et D est la distance entre le fond de la rainure 13, 13' présentant le dégagement latéral 17 et l'ouverture 19 de la rainure 12', 11 opposée à cette dernière.

[0026] Selon un mode de réalisation pratique de l'invention, ressortant en particulier des figures 4, 7, 15 et 19 des dessins annexés, l'ouverture 18 en forme de fente de chaque rainure 13, 13' présentant un dégagement latéral 17 est définie par le bord libre 20 d'une première aile 20' plane, parallèle au plan de l'élément d'habillage 14', 14", en forme de plaque à l'état monté, et par le bord libre 21 opposé d'une seconde aile 21' inclinée par rapport à ladite première aile 20'. De plus, ledit bord libre 21 de la seconde aile 21' est situé à une distance du plan de la face intérieure de la première aile 20' qui correspond

sensiblement à l'épaisseur locale de l'élément d'habillage 14', 14" en forme de plaque concerné, permettant ainsi le maintien entre ces ailes dudit élément 14, 14' à l'état monté, et ledit bord libre 21 forme ou fournit une arête de pivotement lors de l'inclinaison de cet élément d'habillage 14', 14", au cours de sa mise en place ou de son enlèvement.

[0027] Afin de faciliter ce pivotement, il peut être prévu que le bord libre 21 de la seconde aile 21' soit au moins légèrement décalé en direction de la rainure 12', 21' opposée concernée par rapport au bord libre 20 de la première aile 20'. La hauteur ou largeur de la seconde aile 21' définit au moins partiellement le dégagement latéral 17 fourni par la rainure 13, 13' concernée, éventuellement en coopération avec une portion d'aile ou de paroi latérale inclinée 21" opposée à l'aile plane 20'.

[0028] De manière préférée, et comme représenté sur les figures 2 à 4, 9 à 12 et 20 des dessins annexés, les premier et second profilés 1 et 2 comportent chacun deux rainures longitudinales 11, 11' et 12, 12' de réception d'éléments d'habillage 14, 14', 14" situées chacune sur l'un des deux côtés latéraux définis par les deux ailes de leur corps 1', 2' en forme de cornière à section en L et les deux profilés d'extrémité 3 et 3' comportent chacun une rainure 13, 13' de réception d'élément d'habillage 14', 14", seules les rainures 13 et 13' des deux profilés d'extrémité 3 et 3' consistant en des rainures avec dégagements latéraux 17.

[0029] Chacune des rainures 11, 11', 12, 12' pourra être, par exemple, délimitée par deux ailes opposées parallèles.

[0030] Avantagusement, dans le cas d'une porte à recouvrement, le site de montage 8 des paumelles 9 consiste en une rainure formée par deux ailes longitudinales parallèles 8' s'étendant à partir de l'une des ailes du corps 1' en forme de cornière à section en L du premier profilé 1. Ce montage et le blocage desdites paumelles 9 dans la rainure 8 pourra, par exemple, être réalisés au moyen d'un système autobloquant par serrage au niveau des pieds des paumelles 9 reçues dans la rainure 8 (figures 2 à 4).

[0031] Dans le cas de la réalisation d'une porte 7 à rive droite, le site de montage 8 des paumelles 9 sera directement localisé sur l'aile du corps 1' s'étendant dans l'embrasure de la porte (voir figures 9 et 10), cette aile présentant alors une plus grande largeur.

[0032] Conformément à une autre caractéristique très avantageuse de l'invention, le profilé 1 est un profilé composite constitué par l'assemblage de deux profilés de base, à savoir un premier profilé de base 1' correspondant au corps en forme de cornière à section en L pourvu du site de montage 8 des paumelles 9 et de la rainure 11 recevant l'élément d'habillage 14 commun avec le second profilé 2, et un second profilé de base 1" formant capot, rapporté sur le premier profilé de base 1' par enclenchement élastique ou analogue, recouvrant au moins le site de montage 8 des paumelles 9, comportant la rainure 11' recevant l'élément d'habillage 14" commun

avec l'un des deux profilés d'extrémité 3' et formant, en coopération avec l'une des ailes du premier profilé 1 de base en forme de cornière à section en L, la feuillure pour la porte 7.

[0033] Selon une autre variante de réalisation, représenté sur la figure 18 des dessins annexés, le premier profilé 1 peut être un profilé d'un seul tenant ou unitaire intégrant, d'une part, une première partie de profilé 1' correspondant au corps en forme de cornière à section en L pourvu du site de montage 8 des paumelles 9 et de la rainure 11 recevant l'élément d'habillage 14 commun avec le second profilé 2 et, d'autre part, une seconde partie de profilé 1'' formant capot, recouvrant le site de montage 8 en forme de rainure des paumelles 9 en habillant la première partie de profilé 1', comportant des ouvertures pour le passage des pieds de montage des paumelles 9 et constituant en coopération avec l'une des ailes de la première partie de profilé 1' en forme de cornière à section en L, la feuillure pour la porte 7.

[0034] En vue d'obtenir à la fois un raccord esthétique et un calage mécanique des profilés d'extrémité 3 et 3', chacun de ces derniers vient en appui, au niveau de son côté latéral 22 situé à l'opposé du côté latéral présentant le moyen de réception et de maintien 13, 13' d'un élément d'habillage 14', 14'', sur le mur 5'' comportant l'ouverture ou la baie 5 pour la porte.

[0035] Ledit côté latéral en appui 22 peut comporter un site 23 de réception d'un joint de finition et/ou d'étanchéité 24.

[0036] En accord avec une variante de réalisation simple et fonctionnelle de l'invention, le site de réception 23 en extrémité latérale de chaque profilé 3 et 3' consiste en une rainure et le joint de finition et/ou d'étanchéité 24, ou au moins une portion longitudinale frontale 24'' de ce dernier, est sollicité(e) élastiquement contre le mur 5''.

[0037] La prévision d'un tel joint 24 sollicité contre le mur 5'' permet de garantir une finition et un recouvrement latéral continu le long de la totalité de l'extension des profilés 3 et 3', même en cas de surface inégale dudit mur 5'' et sans nécessiter la mise en oeuvre d'éléments de recouvrement supplémentaires, tels que des plinthes.

[0038] Conformément à une première alternative, le joint de finition et/ou d'étanchéité 24, par exemple sous forme de barrette à section rectangulaire en un matériau déformable élastiquement, est monté dans le site de réception longitudinal 23 sous forme de rainure ensemble avec un ressort de compression 24' à extension longitudinale, qui sollicite ledit joint 24 en dehors de ladite rainure 23 (figures 2 à 4 et 9 à 12).

[0039] Conformément à une seconde alternative, le joint de finition et/ou d'étanchéité 24 consiste en un joint de compression, préférentiellement creux, et est constitué par une portion longitudinale frontale 24'', préférentiellement à section en forme de U avec une âme plane, et par une portion longitudinale arrière 24' formant ressort, préférentiellement composée de deux parois opposées élastiquement déformables par compression, la hauteur ou largeur totale h dudit joint 24 étant au moins

légèrement supérieure à la profondeur du site de réception 23 le recevant (figure 16).

[0040] Afin d'augmenter la cohérence et la rigidité structurelle du dispositif selon l'invention à l'état monté et installé, en particulier du cadre ou châssis dormant d'habillage, il peut être prévu que le second profilé 2 et les deux profilés d'extrémité 3 et 3' comportent des chambres 25 de réception de profilés de renfort 25', notamment d'équerres de renforcement des liaisons entre les segments de profilés 2, 3, 3' formant, d'une part, la traverse 4'' et, d'autre part, les deux montants 4' du châssis ou boîte dormant 4, et assemblés au niveau de découpes d'onglets ou en biseau respectivement complémentaires.

[0041] Préférentiellement, ces chambres de réception 25 présentent des formes identiques, permettant la réception des mêmes profilés ou équerres de renfort ou de renforcement 25', préférentiellement de section carrée ou rectangulaire, ces profilés ou équerres 25' pouvant éventuellement également être monté(e)s de manière ajustée dans les sites 8 de montage des paumelles 9 sous forme de rainures longitudinales (au niveau des assemblages angulaires entre les portions de profilés faisant partie des montants 4' et de la traverse 4'').

[0042] En variante par rapport au mode de réalisation à paroi externe 3''' apparente et au moins partiellement incurvée (figures 2 à 4, 7 et 9 à 12), l'une des ou chaque profilé d'extrémité 3, 3' peut, comme le montre la figure 19, présenter en coupe transversale, une première partie 3''' ayant une forme générale en C et une seconde partie 3'' sous la forme d'un corps en L, ces deux parties 3'' et 3''' étant reliées au niveau d'une aile 21' délimitant en coopération avec une aile opposée 20' appartenant à la partie en C l'ouverture 18 d'une rainure 13, 13' et la partie en C 3''' délimitant également un volume formant dégagement latéral 17 pour la rainure 13, 13' considéré.

[0043] Comme le montre la figure 20 des dessins, cette variante raccourcie du profilé d'extrémité 3, 3' pourra être en mise en oeuvre lorsque la porte est située dans le coin d'une pièce ou lorsque le mur 5'' comportant la baie 5 pour la porte présente sur un de ses côtés ou sur ses deux côtés des décrochements ou des épaulements 28, créant une feuillure supplémentaire. La paroi externe 3''' en forme de C comporte alors une partie 22 en appui sur le mur, une partie latérale de butée en appui sur le décrochement et une partie venant en appui sur la face du mur considéré.

[0044] Bien que de nombreuses possibilités en termes de matériaux, de revêtement et de finition existent, les profilés 1, 2, 3 et 3' consistent avantageusement en des profilés composites, extrudés ou pliés, notamment en aluminium, polychlorure de vinyle ou bois, et présentent au niveau de leurs surfaces apparentes un traitement de finition ou une couche de revêtement décorative, notamment sur les faces externes des parois incurvées 3''' des profilés d'extrémité 3 et 3', sur la face externe du second profilé de base 1'' faisant partie du premier profilé 1 et sur la projection 2'' en forme d'arête arrondie du second

profilé 2. En outre, les éléments d'habillage 14, 14', 14" sous forme de portions de plaques planes présentent avantageusement un revêtement décoratif, notamment un revêtement imitant l'aspect décoratif de la porte 7 ou présentant un aspect, une couleur et/ou un motif différent (s) de cette dernière.

[0045] Ces éléments 14, 14', 14" peuvent consister en une plaque de matériau synthétique revêtue d'un film décoratif ou en une plaque de matériau massif, tel que du bois.

[0046] L'invention a été décrite ci-dessus en relation avec quatre profilés 1, 2, 3 et 3' indépendantes et séparés, mutuellement assemblés sur site, lors des opérations de réalisation ou de rénovation de la porte d'intérieur considérée, permettant ainsi de fournir une flexibilité optimale en termes de dimensionnement.

[0047] Toutefois, en présence de mensurations standards, soit en termes d'épaisseurs de mur 5" ou de largeurs de chambranles, il peut aussi être prévu de réaliser au moins deux desdits profilés 1, 2, 3 et 3' d'un seul tenant, en les reliant par exemple par une portion de plaque commune dans le prolongement de leurs ailes latérales en regard.

[0048] Deux variantes peuvent alors être envisagées :

- chacun des profilés d'extrémité 3 et 3' est formé d'un seul tenant ou d'une seule pièce avec un des premier et second profilés 1 et 2, ou,
- les premier et second profilés 1 et 2 sont formés d'un seul tenant.

[0049] Le montage et l'installation du dispositif selon l'invention peuvent, par exemple, être réalisés selon le mode opératoire décrit ci-dessous :

- mise en place éventuelle d'un pré-cadre (éléments de calage 10) ;
- assemblage des trois segments de profilés 1' et fixation du cadre ainsi formé sur les arêtes angulaires correspondantes dudit pré-cadre, le mur 5" ou le dormant existant 6 ;
- préparation des segments de profilés 1" (capot) par découpage ou perçage pour réaliser les passages pour les pieds des paumelles 9, les orifices de réglage et le blocage desdites paumelles 9 et les orifices pour la serrure et le pêne ;
- clippage du cadre de profilés 1" sur le cadre de profilés 1' ;
- mise en place des pieds de paumelles 9 dans la rainure 8 ;
- pose du joint de porte 27 ;
- accrochage (le cas échéant temporaire) de la porte 7, pour le réglage de l'aplomb et de la fermeture de la porte (après pose de la poignée et de la serrure) ;
- mise en place des bouchons pour cacher les trous de réglage des paumelles 9 ;
- assemblage des portions de profilés 3 en un cadre, mise en place du joint 24 et fixation dudit cadre sur

le dormant existant 6 ou sur le mur 5" ;

- assemblage des portions de profilés 2 en un cadre et fixation de ce cadre sur le dormant existant 6 ou sur le mur 5", en regard du cadre de profilés 1' (sur les arêtes angulaires intérieures opposées du pré-cadre), et avec interposition des plaques d'élément d'habillage 14 préalablement découpés ;
- assemblage des portions de profilés 3' en un cadre, mise en place du joint 24 et fixation dudit cadre sur le dormant existant 6 ou sur le mur 5" ;
- découpe des plaques formant les éléments d'habillage 14' et 14" et mise en place de ces plaques dans les rainures, avec collage en fond de feuillure dans les rainures 11' et 12' ;
- éventuel remontage de la porte 7 et nettoyage.

[0050] L'ensemble des caractéristiques évoquées ci-dessus en relation avec quatre profilés 1, 2, 3 et 3' séparés s'appliquent également dans le cadre des deux variantes précitées (paire(s) de profilés d'un seul tenant), qui font également partie de l'invention.

[0051] Bien entendu, l'invention n'est pas limitée aux modes de réalisation décrits et représentés aux dessins annexés. Des modifications restent possibles, notamment du point de vue de la constitution des divers éléments ou par substitution d'équivalents techniques, sans sortir pour autant du domaine de protection de l'invention.

30 Revendications

1. Dispositif pour la réalisation ou la rénovation de portes d'intérieur comprenant, d'une part, un ensemble de profilés formant par coopération un bâti ou cadre dormant de porte destiné à être rapporté sur une ouverture ou baie pour porte, pourvue ou non d'un châssis dormant existant, et, d'autre part, une porte adaptée au bâti dormant formé par l'ensemble de profilés à l'état assemblé et monté, **caractérisé en ce que** l'ensemble de profilés comprend, pour chacun des deux montants (4') et pour la traverse (4") formant ledit châssis dormant (4), un premier profilé d'angle (1) à corps (1') sensiblement en forme de cornière à section en L comportant un site (8) de montage des paumelles (9), un second profilé d'angle (2) à corps (2') sensiblement en forme de cornière à section en L et deux profilés d'extrémité (3 et 3') en appui latéralement sur les bords (5') du mur (5") comportant l'ouverture ou la baie (5) et présentant une paroi externe (3") apparente au moins partiellement incurvée ou de butée, **en ce que** ces profilés (1, 2, 3 et 3') sont mutuellement arrangés et montés pour constituer les deux montants (4') et la traverse (4") d'un châssis dormant (4) qui présentent en coupe transversale une structure discontinue de forme générale en C ou U, dont les deux ailes se terminent par les profilés d'extrémité (3 et 3') et dont les dimensions sont fonction de l'écartement entre lesdits

- profilés (1, 2, 3 et 3'), ladite structure en C ou en U recouvrant en l'enserrant chacun des bords (5') du mur (5'') délimitant l'embrasure et/ou le châssis dormant existant (6), avec éventuellement interposition d'éléments de calage (10), et **en ce que** lesdits profilés (1, 2, 3, 3') sont pourvus de moyens (11, 11', 12, 12', 13, 13') de réception et de maintien d'éléments d'habillage (14, 14', 14'') surfaciques recouvrant au moins des zones longitudinales (15, 15', 15'') s'étendant entre, d'une part, lesdits premier et second profilés (1 et 2) et, d'autre part, chacun de ces derniers et l'un des deux profilés d'extrémité (3 et 3'), ou au moins entre les surfaces apparentes respectives de ces profilés (1, 2, 3 et 3').
2. Dispositif selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** chaque profilé (1, 2, 3, 3') comprend des sites de solidarisation (16) pourvus d'orifices (16') de passage et de réception d'éléments de fixation (16'') du type vis ou analogue venant en prise dans le bord de mur (5') et/ou dans le profilé du châssis dormant existant (6) concerné, le cas échéant en traversant un élément de calage intermédiaire (10), lesdits sites de solidarisation (16) étant également recouverts par les éléments d'habillage surfaciques (14, 14', 14'') s'étendant entre lesdits profilés.
3. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 et 2, **caractérisé en ce que** les éléments de calage (10) fournissent, en coopération avec les bords (5') du mur (5'') délimitant l'embrasure ou avec le châssis dormant existant (6), une section transversale dont une partie du contour extérieur correspond aux trois côtés d'un rectangle ou d'un carré, préférentiellement de manière continue le long des deux montants (4') et de la traverse (4'') dudit châssis dormant (4) formé par l'ensemble de profilés (1, 2, 3, 3'), les deux profilés d'extrémité (3 et 3') comprenant un corps ou des portions de paroi (3'') interne(s) d'appui définissant au moins partiellement une forme de cornière à section en L.
4. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, **caractérisé en ce que** les éléments d'habillage surfaciques (14, 14', 14'') consistent en des bandes allongées de matériau en forme de plaque, plane ou non, et **en ce que** les moyens (11, 11', 12, 12', 13, 13') de réception et de maintien desdits éléments d'habillage surfaciques (14, 14', 14'') consistent en des rainures longitudinales, opposées et en regard, ménagées dans les profilés (1, 2, 3, 3') reliés deux à deux par un tel élément d'habillage (14, 14', 14'').
5. Dispositif selon la revendication 4, **caractérisé en ce que** l'une (13, 13') des deux rainures d'au moins une paire de rainures (11'-13', 12'-13) opposées, coopérant mutuellement pour recevoir et maintenir un élément d'habillage (14, 14', 14''), présente une profondeur et un volume formant dégagement latéral (17) autorisant une inclinaison et une introduction suffisantes de l'élément d'habillage (14', 14'') concerné pour permettre son engagement ou son dégagement de la rainure opposée (11', 12') respectivement.
6. Dispositif selon la revendication 5, **caractérisé en ce que**, pour un couple de rainures (11', 13' ; 12', 13) donné, l'élément d'habillage (14', 14'') reçu et maintenu correspondant présente une largeur 1 telle que $d < 1 < D$, où d est la distance entre l'ouverture (18) de la rainure (13, 13') présentant le dégagement latéral (17) et le fond de la rainure (12', 11') opposée à cette dernière et D est la distance entre le fond de la rainure (13, 13') présentant le dégagement latéral (17) et l'ouverture (19) de la rainure (12', 11) opposée à cette dernière.
7. Dispositif selon la revendication 5 ou 6, **caractérisé en ce que** l'ouverture (18) en forme de fente de chaque rainure (13, 13') présentant un dégagement latéral (17) est définie par le bord libre (20) d'une première aile (20') plane, parallèle au plan de l'élément d'habillage (14', 14''), en forme de plaque à l'état monté, et par le bord libre (21) opposé d'une seconde aile (21') inclinée par rapport à ladite première aile (20'), **en ce que** ledit bord libre (21) de la seconde aile (21') est situé à une distance du plan de la face intérieure de la première aile (20') qui correspond sensiblement à l'épaisseur locale de l'élément d'habillage (14', 14'') en forme de plaque concerné, permettant ainsi le maintien entre ces ailes dudit élément (14, 14') à l'état monté, et **en ce que** ledit bord libre (21) forme ou fournit une arête de pivotement lors de l'inclinaison de cet élément d'habillage (14', 14''), au cours de sa mise en place ou de son enlèvement.
8. Dispositif selon la revendication 7, **caractérisé en ce que** le bord libre (21) de la seconde aile (21') est au moins légèrement décalé en direction de la rainure (12', 21') opposée concernée par rapport au bord libre (20) de la première aile (20') et **en ce que** la hauteur ou largeur de la seconde aile (21') définit au moins partiellement le dégagement latéral (17) fourni par la rainure (13, 13') concernée, éventuellement en coopération avec une portion d'aile ou de paroi latérale inclinée (21'') opposée à l'aile plane (20').
9. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 5 à 8, **caractérisé en ce que** les premier et second profilés (1 et 2) comportent chacun deux rainures longitudinales (11, 11' et 12, 12') de réception d'éléments d'habillage (14, 14', 14'') situées chacune sur l'un des deux côtés latéraux définis par les deux ailes de leur corps (1', 2') en forme de cornière à section

- en L et **en ce que** les deux profilés d'extrémité (3 et 3') comportent chacun une rainure (13, 13') de réception d'élément d'habillage (14', 14''), seules les rainures (13 et 13') des deux profilés d'extrémité (3 et 3') consistant en des rainures avec dégagements latéraux (17).
10. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 9, **caractérisé en ce que** le site de montage (8) des paumelles (9) consiste en une rainure formée par deux ailes longitudinales parallèles (8') s'étendant à partir de l'une des ailes du corps (1') en forme de cornière à section en L du premier profilé (1).
11. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 10, **caractérisé en ce que** le premier profilé (1) est un profilé composite constitué par l'assemblage de deux profilés de base, à savoir un premier profilé de base (1') correspondant au corps en forme de cornière à section en L pourvu du site de montage (8) des paumelles (9) et de la rainure (11) recevant l'élément d'habillage (14) commun avec le second profilé (2), et un second profilé de base (1'') formant capot, rapporté sur le premier profilé de base (1') par enclenchement élastique ou analogue, recouvrant au moins le site de montage (8) des paumelles (9), comportant la rainure (11') recevant l'élément d'habillage (14'') commun avec l'un des deux profilés d'extrémité (3') et formant, en coopération avec l'une des ailes du premier profilé de base (1') en forme de cornière à section en L, la feuillure pour la porte (7).
12. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 10, **caractérisé en ce que** le premier profilé (1) est un profilé d'un seul tenant ou unitaire intégrant, d'une part, une première partie de profilé (1') correspondant au corps en forme de cornière à section en L pourvu du site de montage (8) des paumelles (9) et de la rainure (11) recevant l'élément d'habillage (14) commun avec le second profilé (2) et, d'autre part, une seconde partie de profilé (1'') formant capot, recouvrant le site de montage (8) des paumelles (9), en forme de rainure, en habillant la première partie de profilé (1'), comportant des ouvertures pour le passage des pieds de montage des paumelles (9) et constituant en coopération avec l'une des ailes de la première partie de profilé (1') en forme de cornière à section en L, la feuillure pour la porte (7).
13. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 12, **caractérisé en ce que** chaque profilé d'extrémité (3, 3') vient en appui, au niveau de son côté latéral (22) situé à l'opposé du côté latéral présentant le moyen de réception et de maintien (13, 13') d'un élément d'habillage (14', 14''), sur le mur (5'') comportant l'ouverture ou la baie (5) pour la porte, ledit côté latéral en appui (22) comportant un site (23) de réception d'un joint de finition et/ou d'étanchéité (24).
14. Dispositif selon la revendication 13, **caractérisé en ce que** le site de réception (23) consiste en une rainure et **en ce que** le joint de finition et/ou d'étanchéité (24), ou au moins une portion longitudinale frontale (24'') de ce dernier, est sollicité(e) élastiquement contre le mur (5'').
15. Dispositif selon la revendication 13 ou 14, **caractérisé en ce que** le joint de finition et/ou d'étanchéité (24), par exemple sous forme de barrette à section rectangulaire en un matériau déformable élastiquement, est monté dans le site de réception longitudinal (23) sous forme de rainure ensemble avec un ressort de compression (24') à extension longitudinale, qui sollicite ledit joint (24) en dehors de ladite rainure (23).
16. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 13 et 14, **caractérisé en ce que** le joint de finition et/ou d'étanchéité (24) consiste en un joint de compression, préférentiellement creux, et est constitué par une portion longitudinale frontale (24''), préférentiellement à section en forme de U avec une âme plane, et par une portion longitudinale arrière (24') formant ressort, préférentiellement composée de deux parois opposées élastiquement déformables par compression, la hauteur ou largeur totale (h) du dit joint (24) étant au moins légèrement supérieure à la profondeur du site de réception (23) le recevant.
17. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 12, **caractérisé en ce que** un ou chaque profilé d'extrémité (3, 3') présente, en coupe transversale, une première partie (3'') ayant une forme générale en C et une seconde partie (3''') sous la forme d'un corps en L, ces deux parties (3'' et 3''') étant reliées au niveau d'une aile (21') qui délimite, en coopération avec une aile opposée (20') appartenant à la partie en C, l'ouverture (18) d'une rainure (13, 13') et la partie en C (3'') délimitant également un volume formant dégagement latéral (17) pour la rainure (13, 13') considéré.
18. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 17, **caractérisé en ce que** le second profilé (2) et, le cas échéant, les deux profilés d'extrémité (3 et 3') comportent des chambres (25) de réception de profilés de renfort (25'), notamment d'équerres de renforcement des liaisons entre les segments de profilés (2, 3, 3') formant, d'une part, la traverse (4'') et, d'autre part, les deux montants (4') du châssis ou boîte dormant (4), et assemblés au niveau de découpes d'onglets ou en biseau respectivement complémentaires.
19. Dispositif selon la revendication 18, **caractérisé en ce que** les chambres de réception (25) présentent des formes identiques, permettant la réception des

mêmes profilés ou équerres de renfort ou de renforcement (25'), préférentiellement de section carrée ou rectangulaire, ces profilés ou équerres (25') pouvant éventuellement également être monté(e)s de manière ajustée dans les sites (8) de montage des paumelles (9) sous forme de rainures longitudinales. 5

20. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 19, **caractérisé en ce que** les profilés (1, 2, 3 et 3') consistent en des profilés composites, extrudés ou pliés, notamment en aluminium, polychlorure de vinyle ou bois, et présentent au niveau de leurs surfaces apparentes un traitement de finition ou une couche de revêtement décorative, notamment sur les faces externes des parois incurvées (3'') des profilés d'extrémité (3 et 3'), sur la face externe du second profilé de base (1'') faisant partie du premier profilé (1) et sur la projection (2'') en forme d'arête arrondie du second profilé (2), et **en ce que** les éléments d'habillage (14, 14', 14'') sous forme de portions de plaques planes présentent un revêtement décoratif, notamment un revêtement imitant l'aspect décoratif de la porte (7) ou présentant un aspect, une couleur et/ou un motif différent(s) de cette dernière. 10 15 20 25

21. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 20, **caractérisé en ce que** chacun des profilés d'extrémité (3 et 3') est formé d'un seul tenant ou d'une seule pièce avec un des premier et second profilés (1 et 2). 30

22. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 20, **caractérisé en ce que** les premier et second profilés (1 et 2) sont formés d'un seul tenant. 35

40

45

50

55

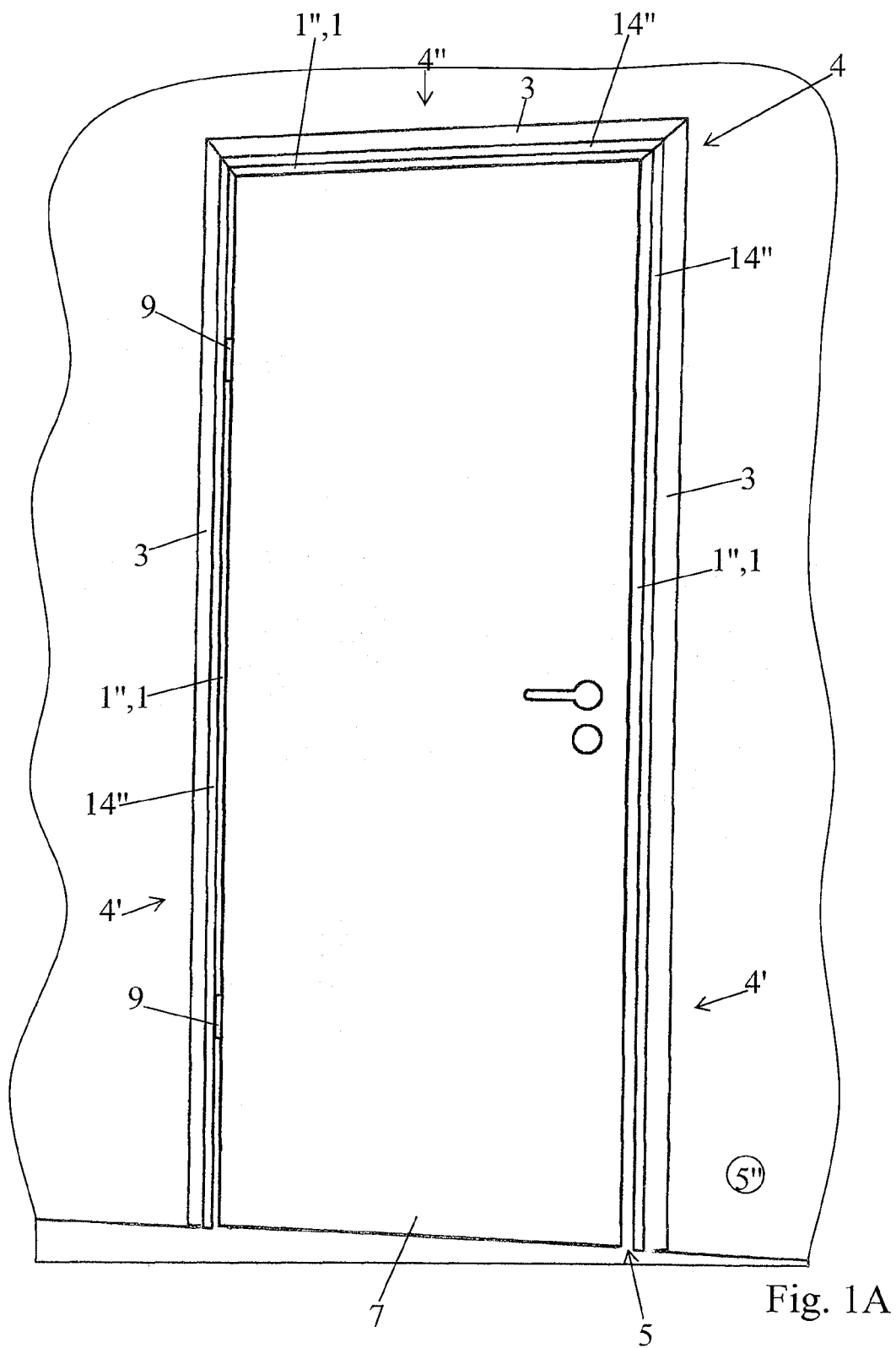


Fig. 1A

Fig. 1

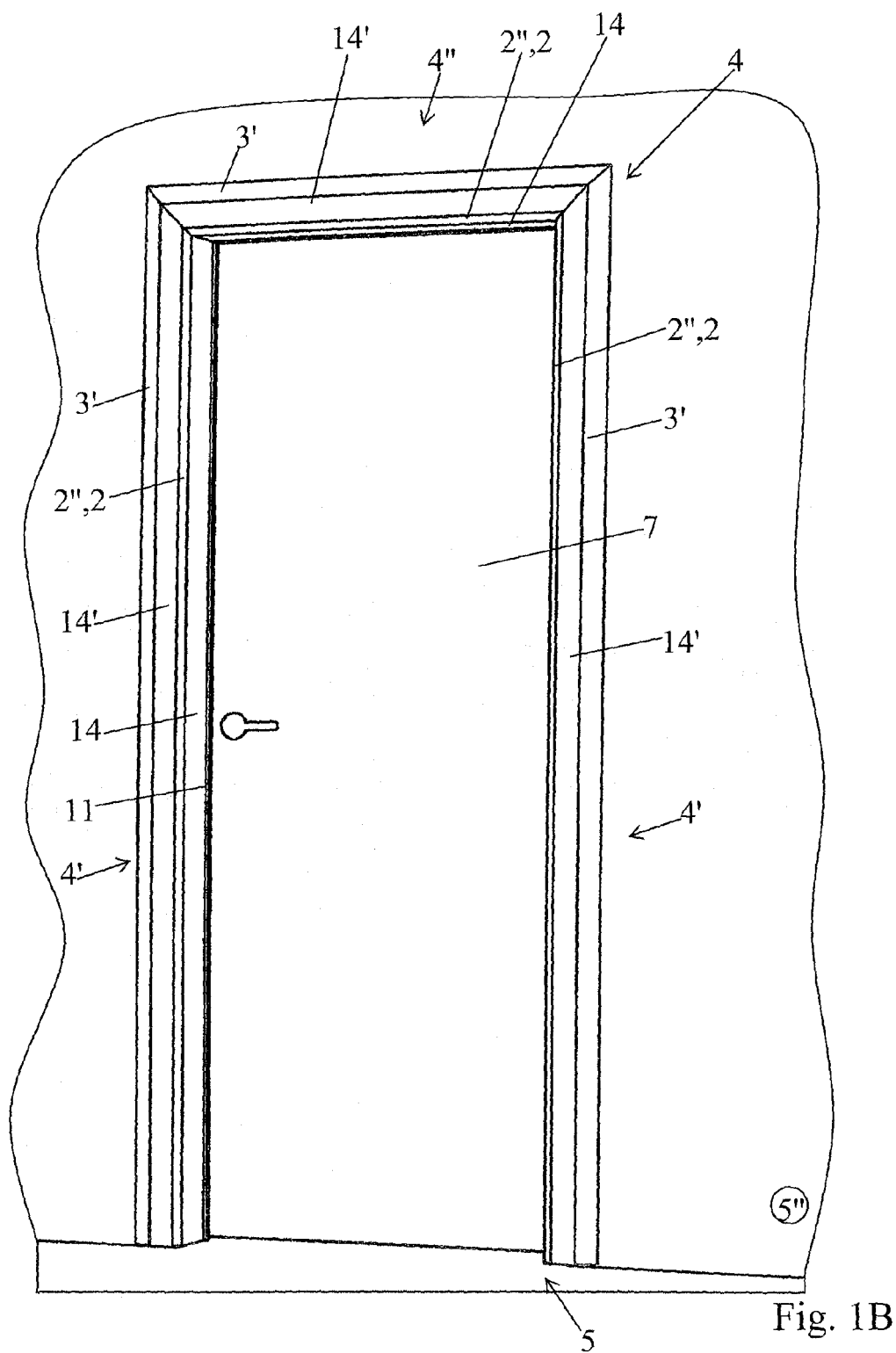


Fig. 1B

Fig. 1

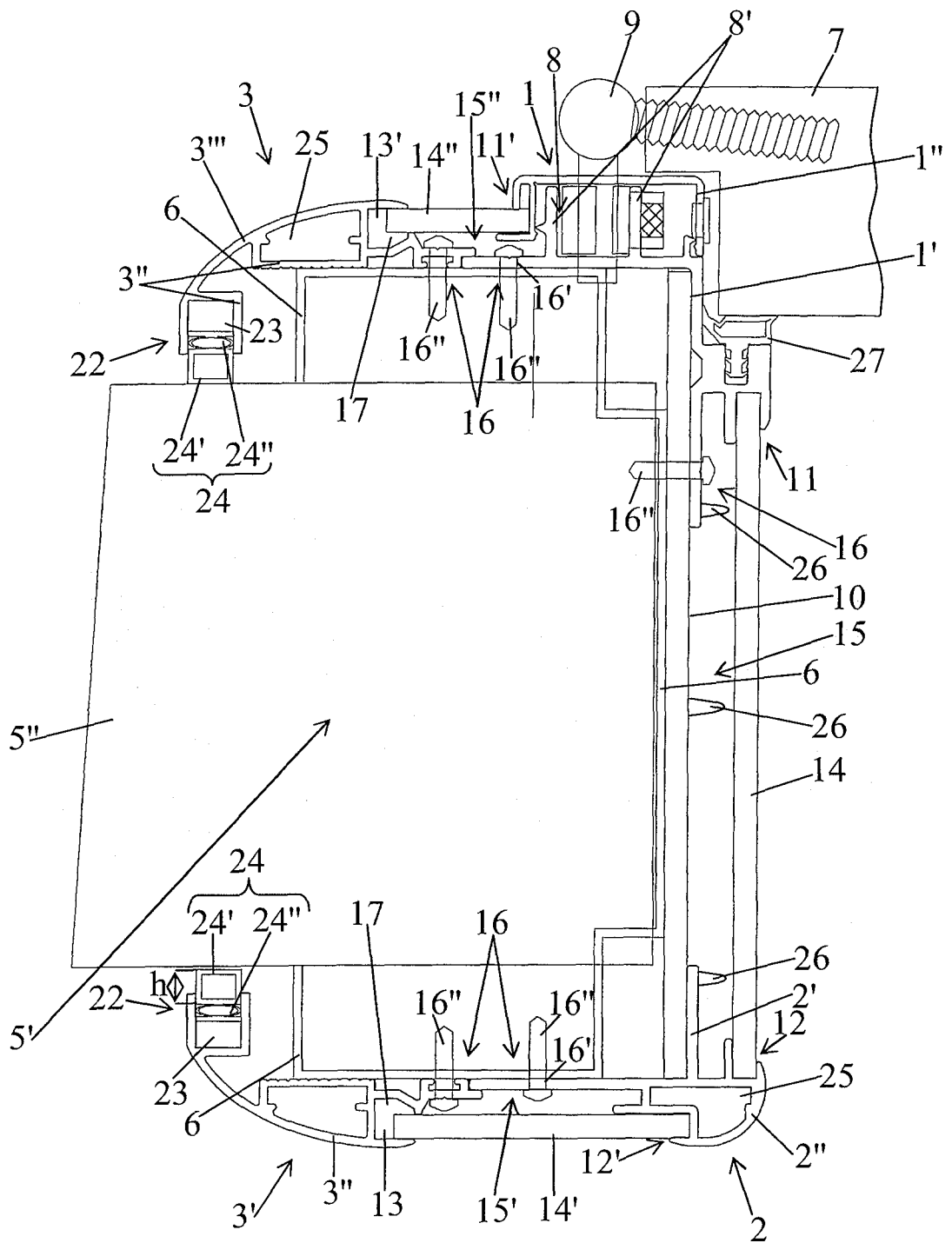


Fig. 2

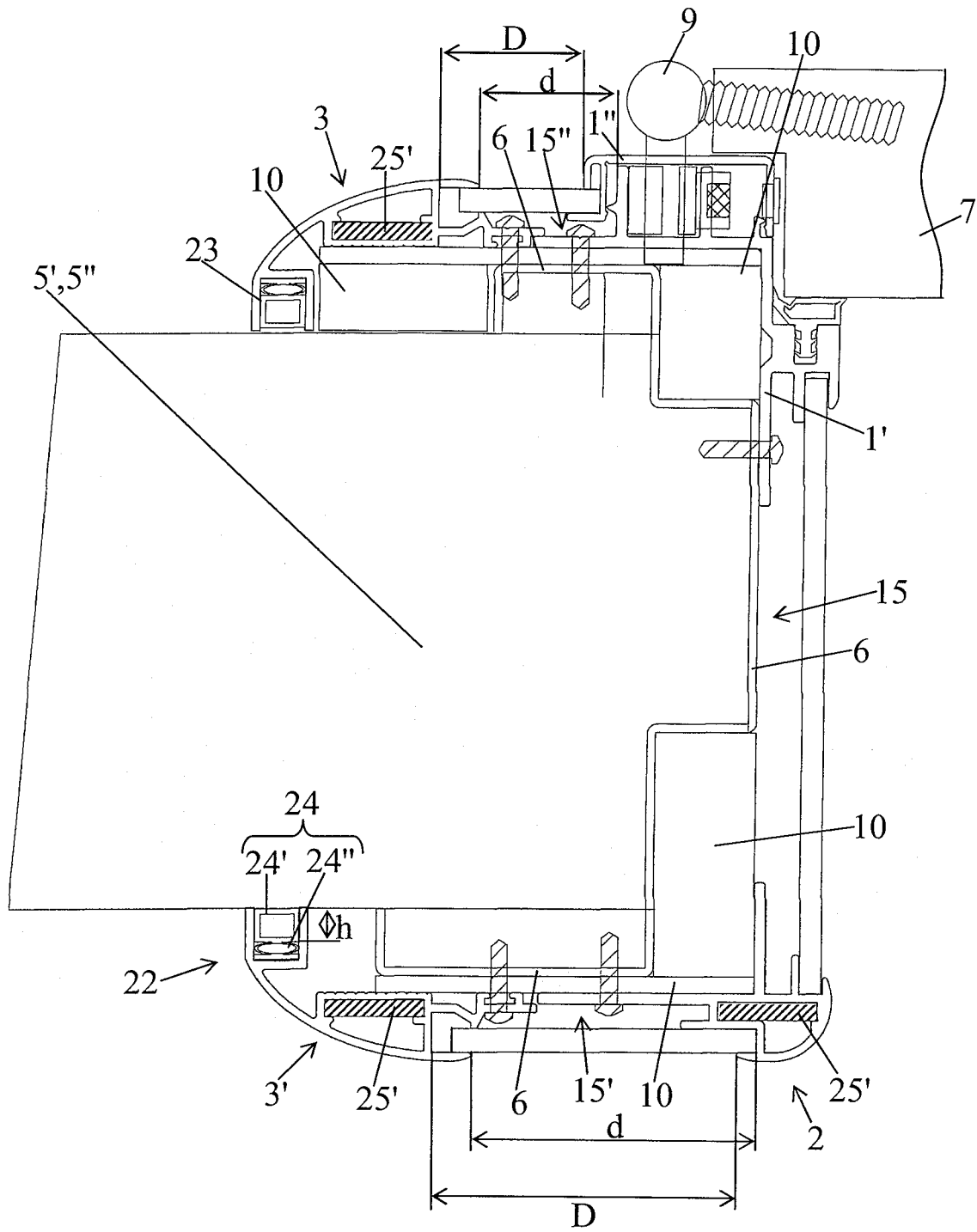


Fig. 3

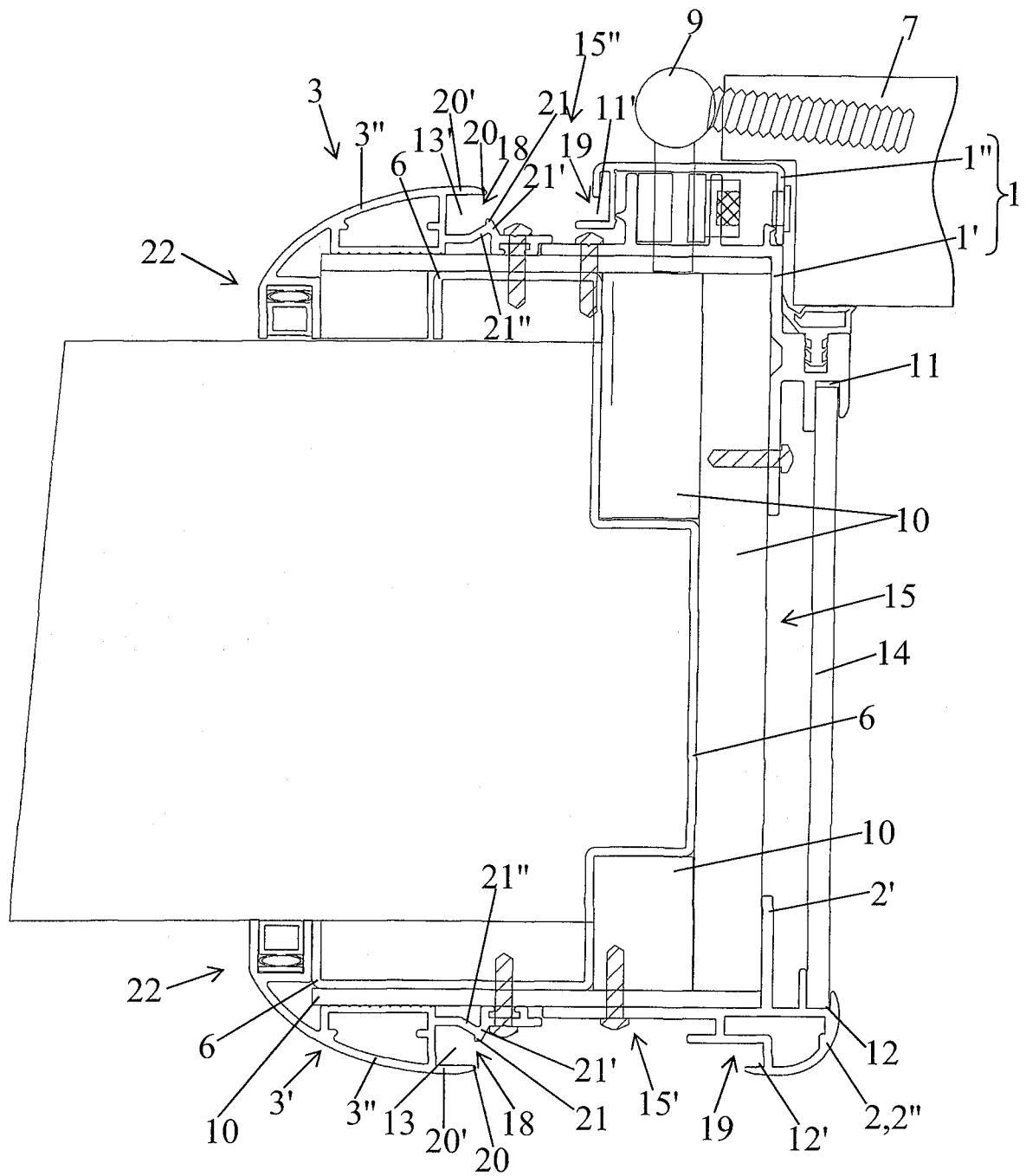


Fig. 4

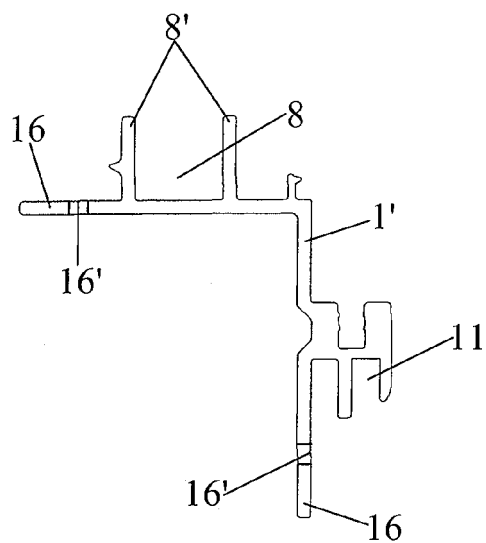


Fig. 5

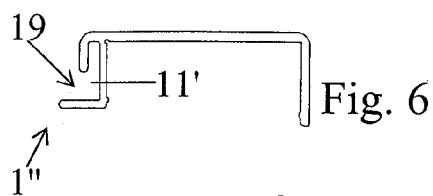


Fig. 6

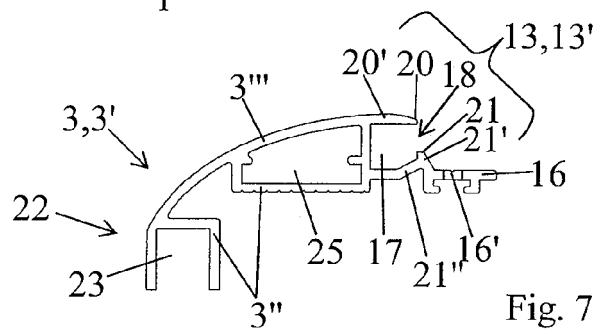


Fig. 7

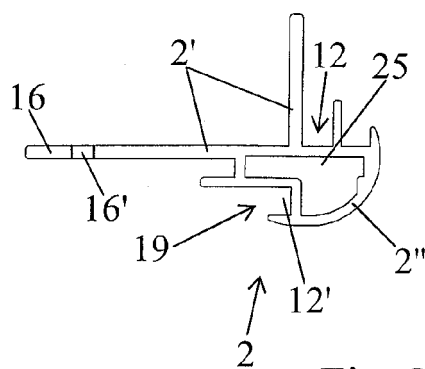


Fig. 8

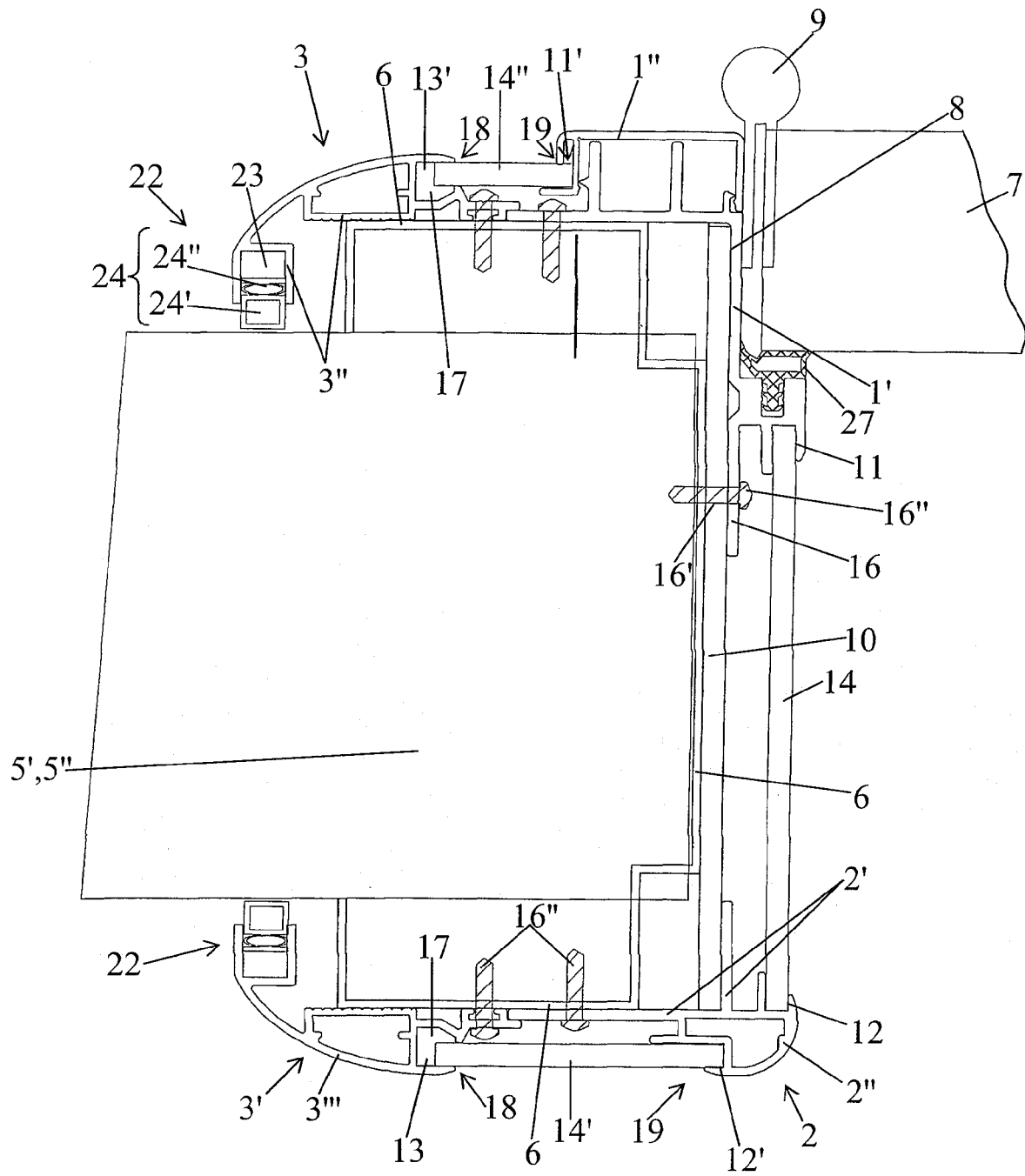


Fig. 9

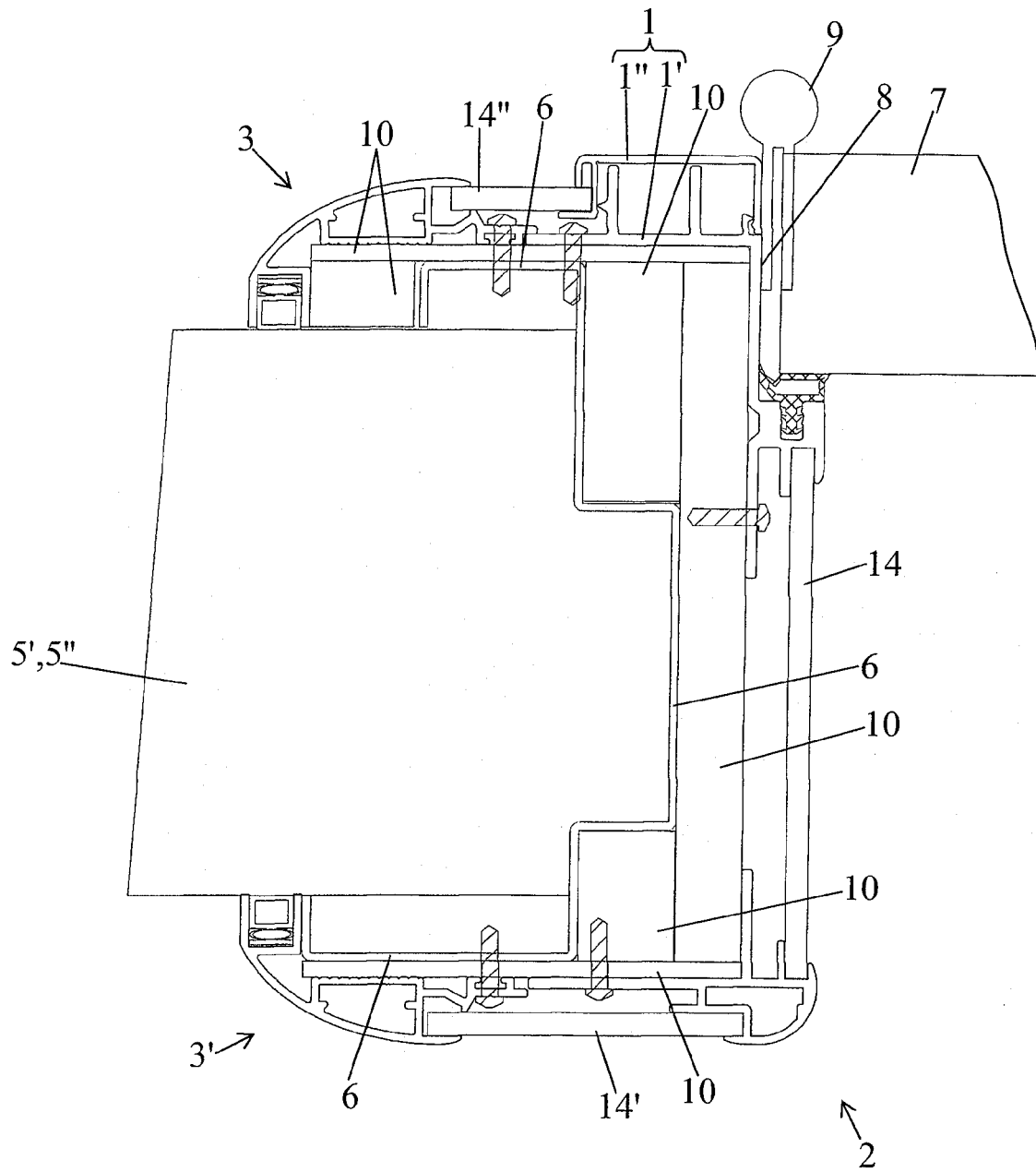


Fig. 10

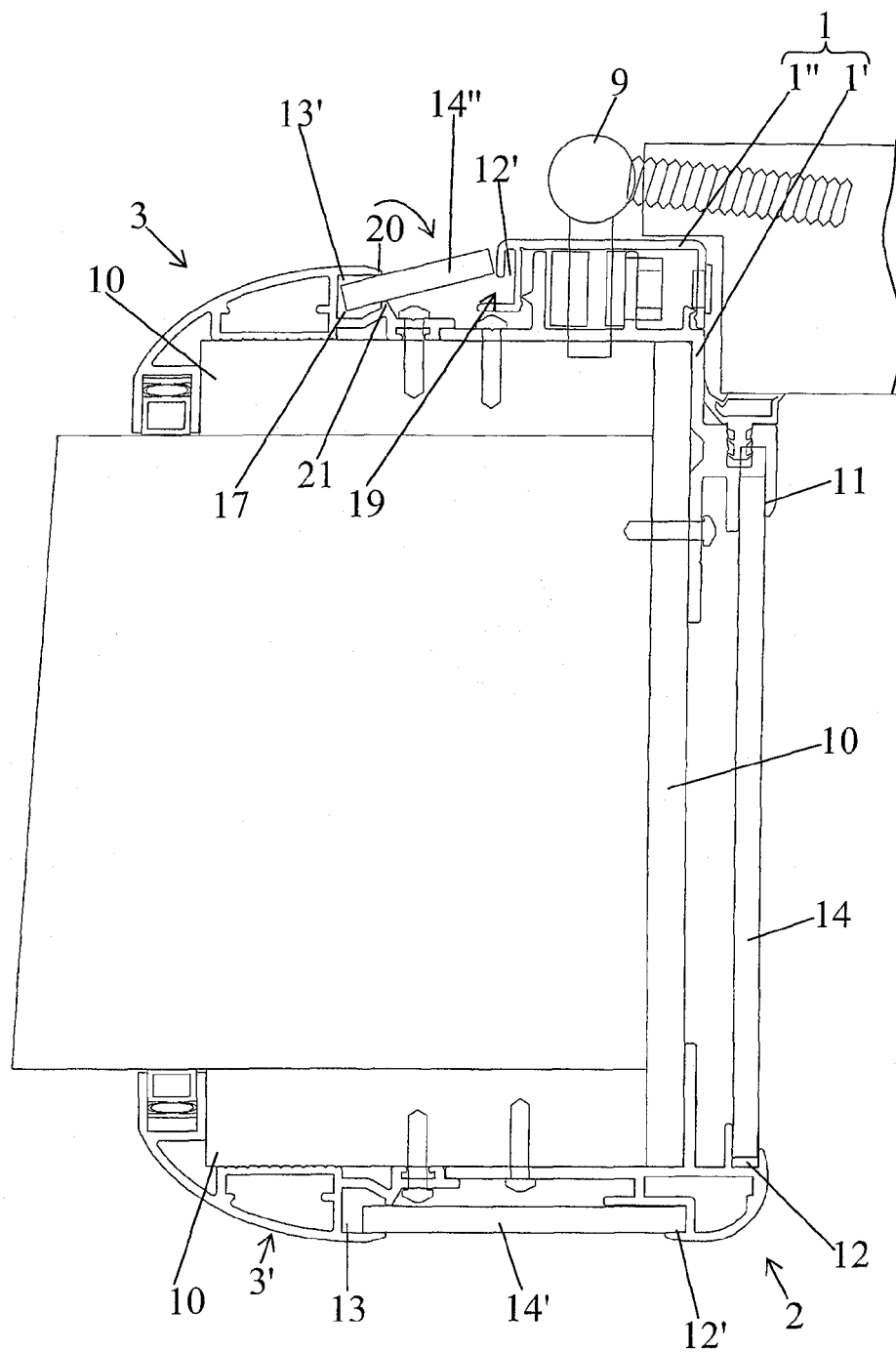


Fig. 11

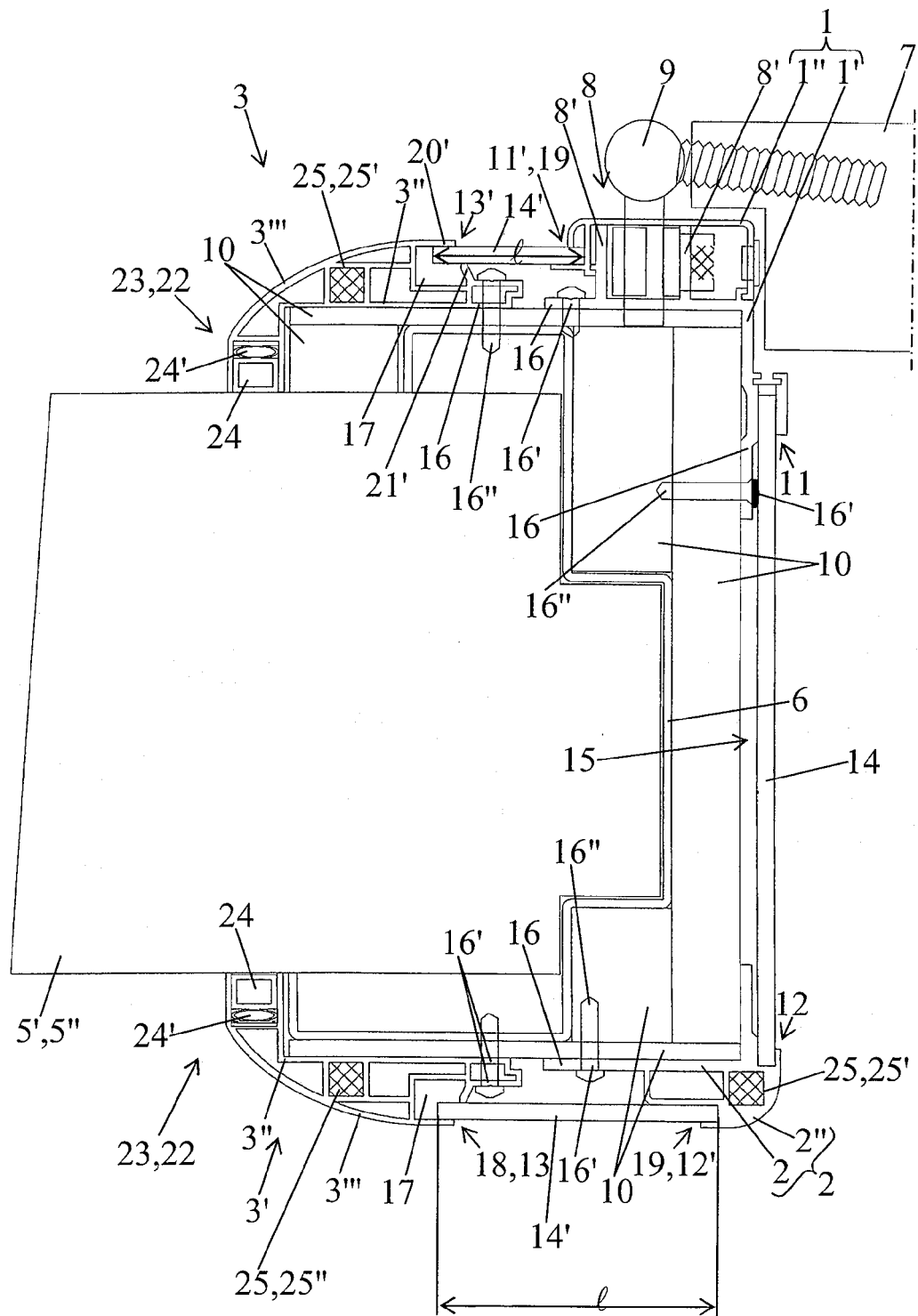
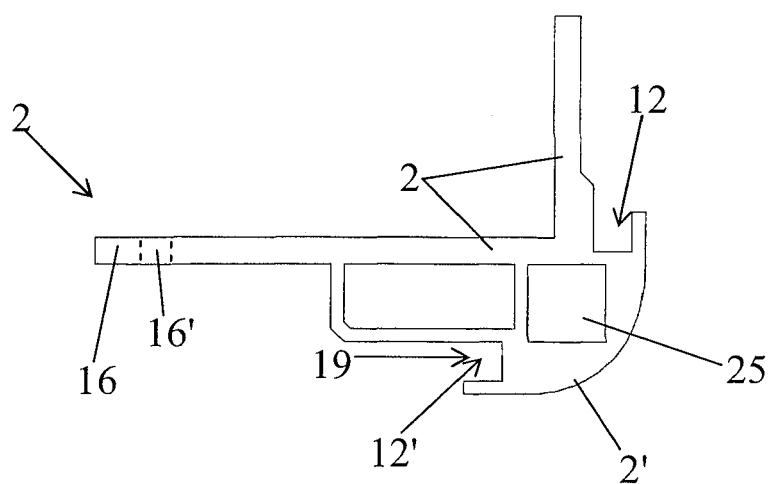
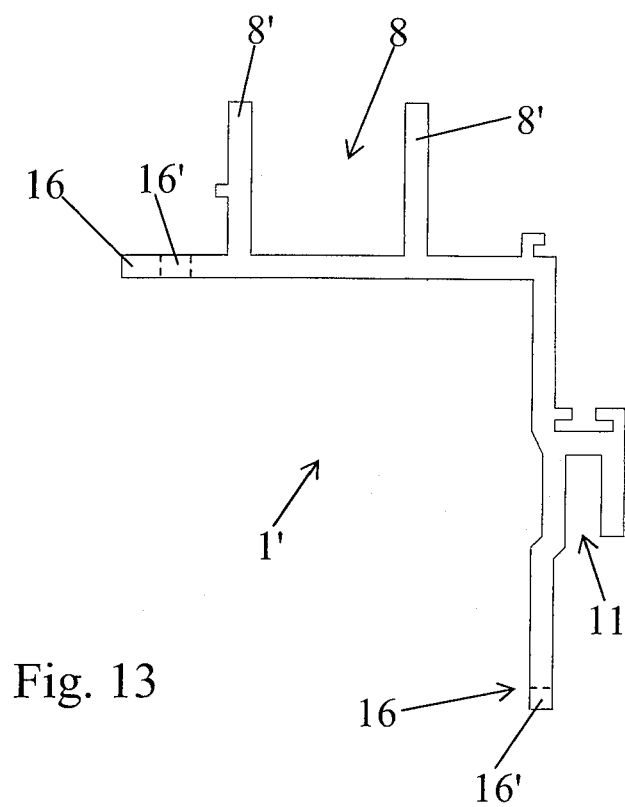


Fig. 12



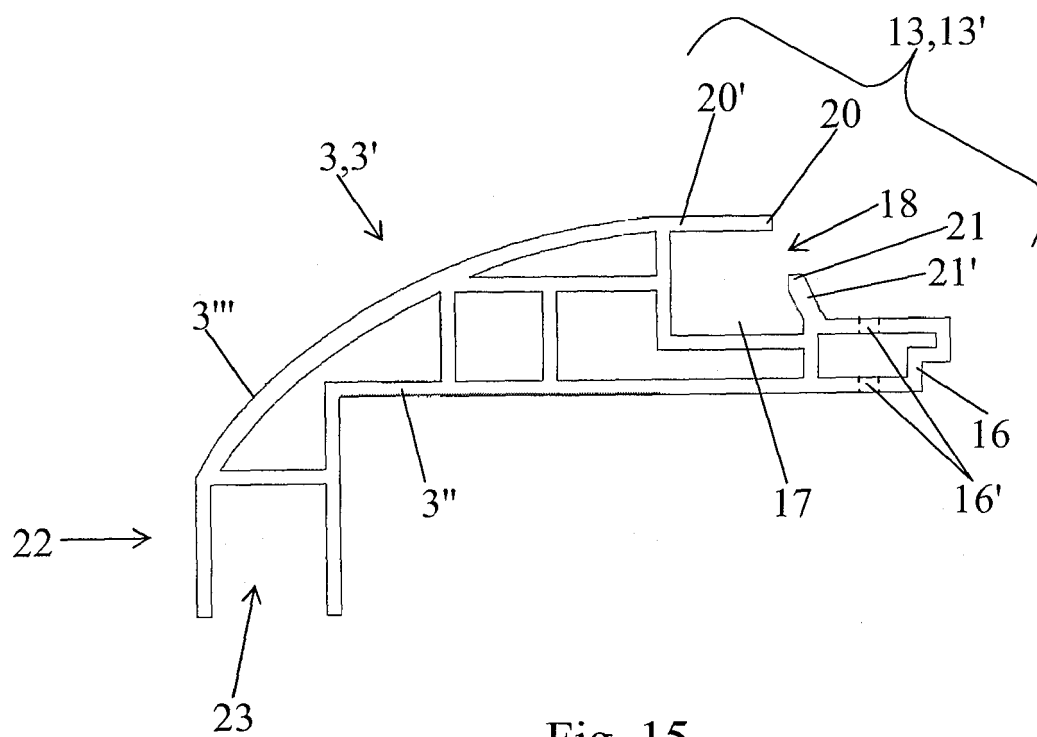


Fig. 15

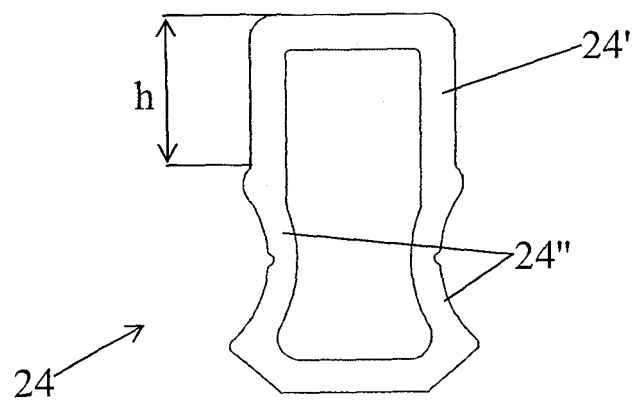


Fig. 16

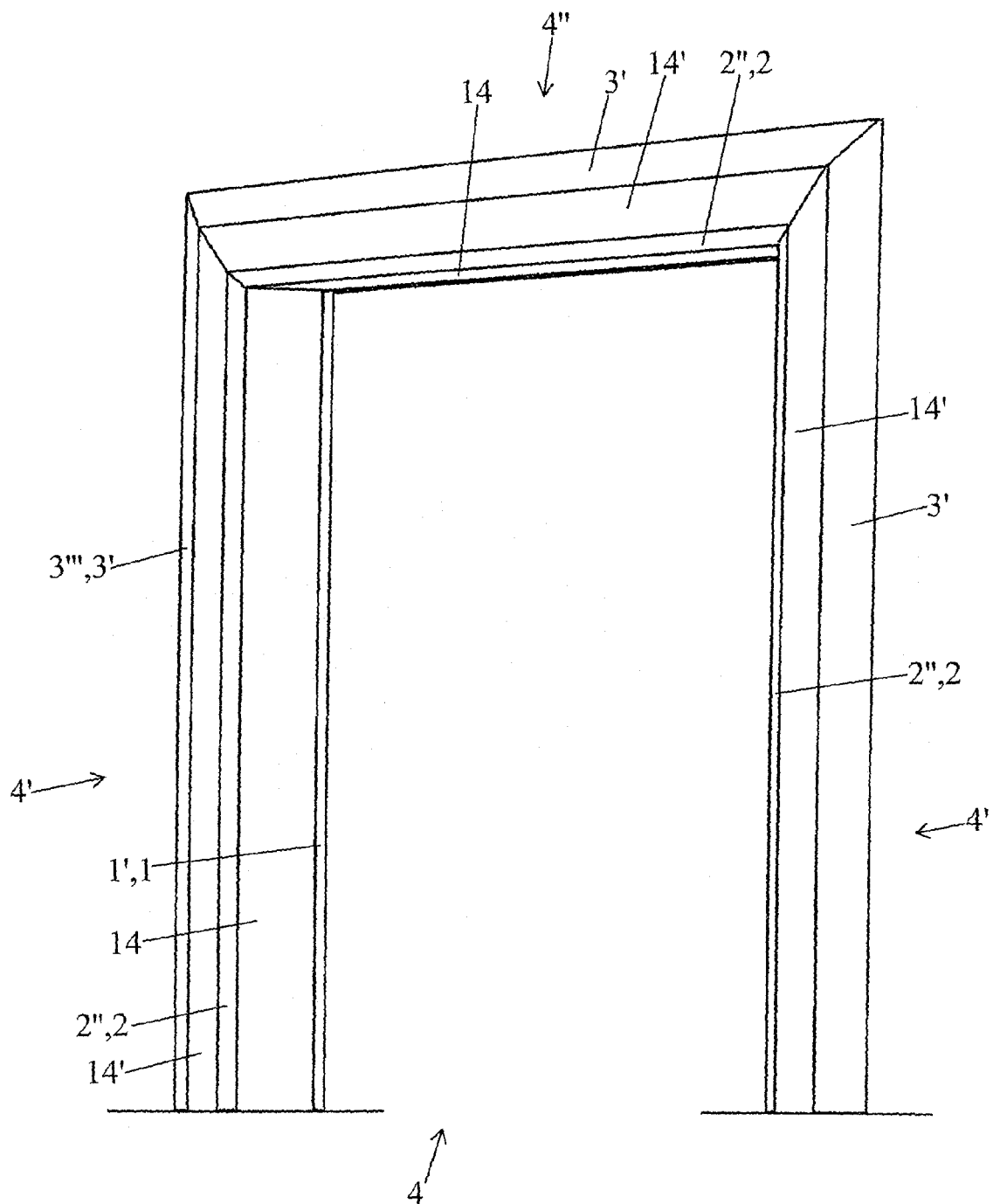


Fig. 17

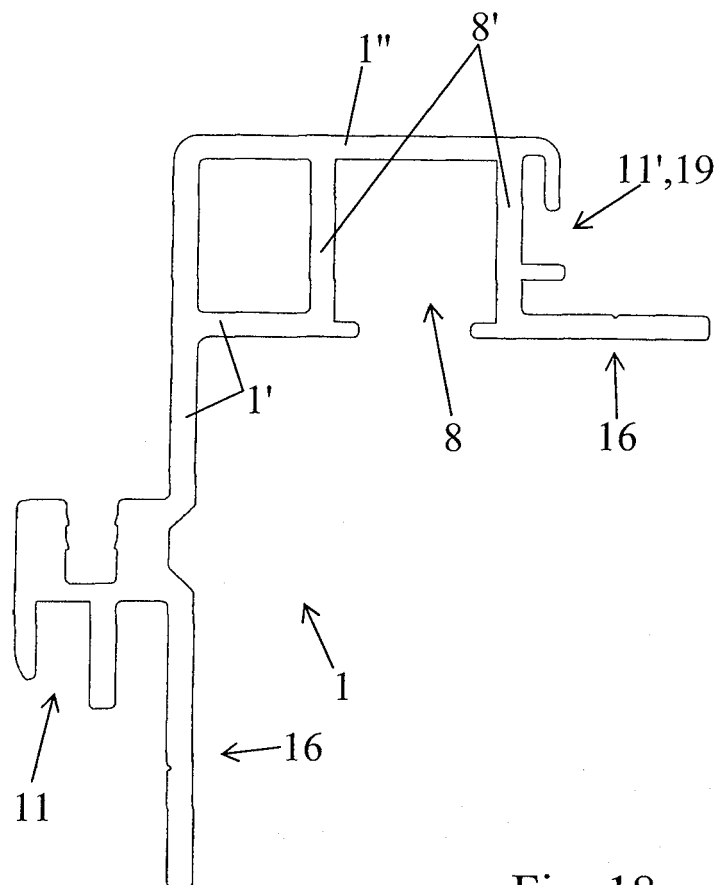


Fig. 18

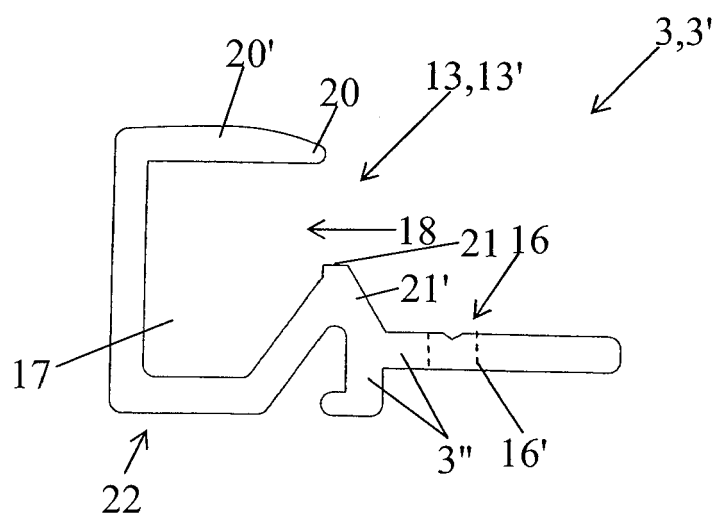


Fig. 19

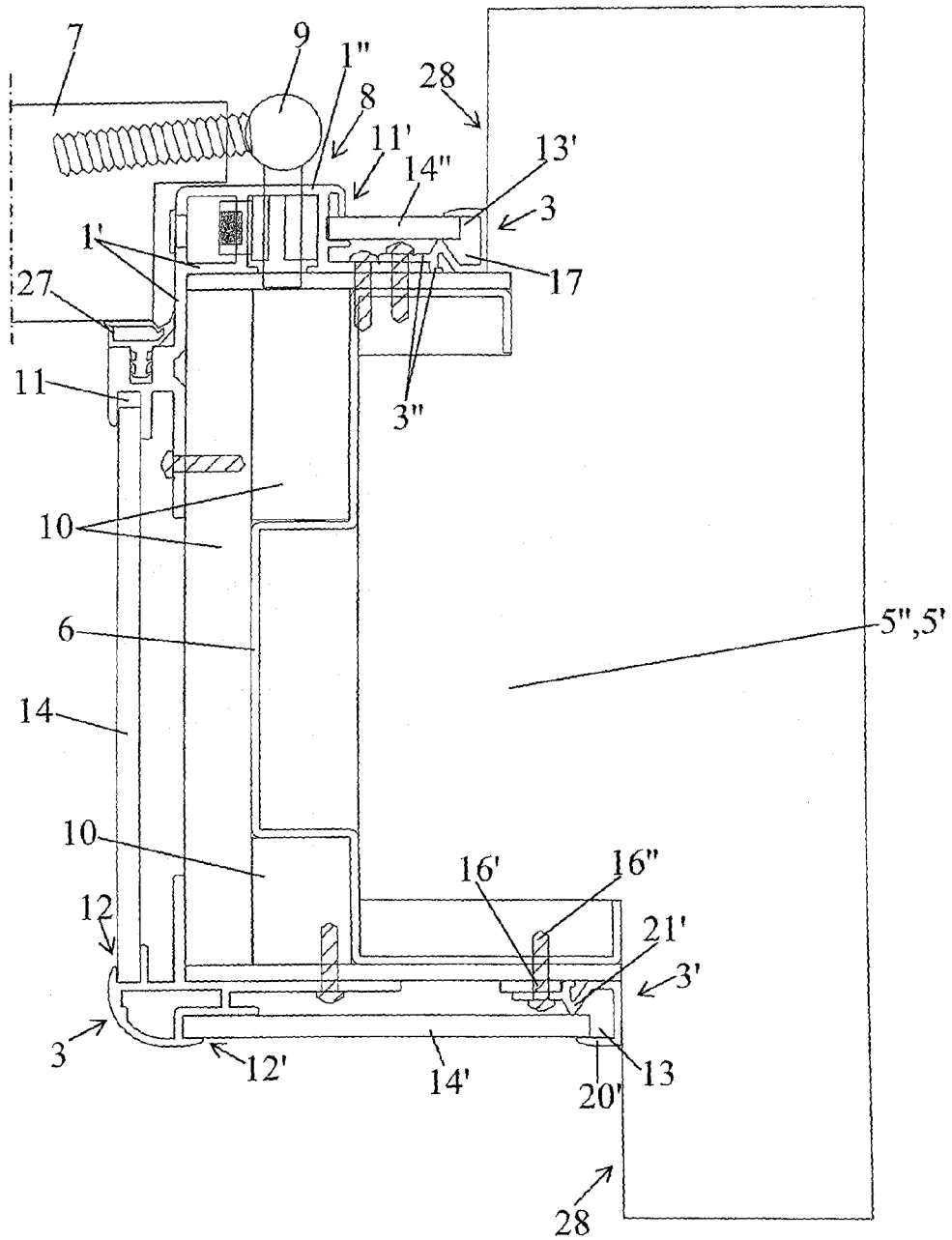


Fig. 20



DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
A	FR 2 557 914 A (PORTAS DEUTSCHLAND GMBH) 12 juillet 1985 (1985-07-12) * page 4, ligne 4 - page 5, ligne 26; figures 1,3 *	1-22	INV. E06B1/34
A	FR 1 345 991 A (NEHLIG ALBERT) 13 décembre 1963 (1963-12-13) * page 1, colonne 2, ligne 34 - page 2, colonne 2, ligne 23; figures 1-4 *	1-22	
A	EP 0 461 101 A (ALFRED RASCHL UMFASSUNGSPROFILE; RIGOR VERTRIEBSKOORDINATIONS-GESELLS) 11 décembre 1991 (1991-12-11) * colonne 5, ligne 9 - colonne 6, ligne 22; figure 2 *	1-22	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			E06B
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche Munich		Date d'achèvement de la recherche 8 août 2006	Examineur Kofoed, P
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

 4
EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 06 30 0366

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

08-08-2006

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
FR 2557914 A	12-07-1985	AT 385559 B	25-04-1988
		AT 32982 A	15-09-1987
		BE 891999 A1	27-05-1982
		CH 655972 A5	30-05-1986
		DK 44482 A	04-08-1982
		FR 2499142 A1	06-08-1982
		GB 2092651 A	18-08-1982
		GB 2140066 A	21-11-1984
		LU 83915 A1	07-07-1982
		NL 8200378 A	01-09-1982
		NO 820282 A	04-08-1982
		SE 452490 B	30-11-1987
		SE 8200569 A	04-08-1982
FR 1345991 A	13-12-1963	AUCUN	
EP 0461101 A	11-12-1991	AT 397410 B	25-04-1994
		AT 117790 A	15-12-1991
		DE 59101186 D1	21-04-1994
		HU 60831 A2	28-10-1992

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82